

L'ordre des avocats de Paris mène une vie de barreau de chaise

*Le déficit se creuse, mais les dépenses somptuaires augmentent.
La grogne monte chez les très "chers" maîtres.*

« **U**N tel déficit n'a jamais été observé au cours des vingt dernières années. » Ce sombre constat émane d'un membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris. Le plus important barreau de France, qui représente 24 000 avocats, a vu ses comptes virer au rouge vif. En 2013, selon les prévisions, le trou va dépasser les 7 millions d'euros, pour 28 millions de recettes. Les avocats qui acquittent leur cotisation annuelle – entre 1 355 euros pour les plus modestes et 6 080 euros pour les plus opulents – comment à râler. Certains ne paient pas, et le barreau traîne une dette de cotisations impayées de plus de 11 millions, qui s'alourdit de 1 million par an depuis 2011...

Ce désastre s'explique aussi par le contexte économique. Une des rentrées d'argent provient de placements financiers : dès qu'un avocat réalise une opération pour un de ses clients (la vente d'un fonds de

commerce, par exemple), la somme est placée pendant quelque temps à la Caisse des règlements pécuniaires des avocats (Carpa). Ce fonds de roulement, de 950 millions, produit des intérêts, qui tombent dans les caisses de l'ordre. Or la baisse de rendement des placements financiers prive le barreau de Paris de 1,5 million d'euros de recettes, par rapport à l'année dernière.

Coût de bâtonnier

Mais il y a eu d'autres explications, plus triviales. Si les rentrées sont en berne, les dépenses, elles, grimpent de près de 4 %. Pour faire face aux obligations de sa charge, le bâtonnier de l'ordre perçoit une indemnité annuelle de 180 000 euros. Mais il n'est plus le seul à être ainsi rémunéré, et c'est ce qui fait tiquer quelques grincheux parmi les 42 membres élus du conseil de l'ordre. Un poste de vice-bâtonnier a été

créé en 2011, assorti d'une enveloppe de 90 000 euros par an.

A ces douceurs s'ajoutent celles attribuées à trois présidents de commission : 60 000 euros par an. Sans oublier cette nouveauté : l'« indemnité de sortie », de 90 000 euros, versée au bâtonnier pour lui permettre de « retrouver des dossiers ». Les opposants estiment aussi un peu salée la note de 4,7 millions d'euros pour les honoraires versés chaque année à une cinquantaine d'avocats chargés de représenter le conseil de l'ordre dans les procédures disciplinaires, ou pour trancher les conflits entre confrères. « Les honoraires peuvent aller jusqu'à 7 000 euros par dossier. »

Une facture éloquente

Christiane Féral-Schuhl, élue pour deux ans, doit assumer un lourd héritage. Son prédécesseur, Jean Castelain, lui a légué le poids de deux opérations ruineuses. D'abord, le bicentenaire des ordres d'avocats, célébré avec faste en 2010. La manifestation, haute en couleur, a coûté 2 millions. « C'était un moyen de fédérer le barreau de Paris », justifie aujourd'hui l'ex-bâtonnier Castelain. La fiesta fédératrice a duré deux jours, au Grand Palais, puis au Palais de Justice.

Autre gouffre, la nouvelle école de formation du barreau. Le superbe bâtiment, dessiné par l'architecte de renom Jean-Michel Wilmotte et inauguré, il y a quelques semaines, à Issy-les-Moulineaux, a coûté 40 millions. Soit 5 000 euros le mètre carré. Or la Caisse des dépôts proposait, pour 3 000 euros le mètre carré, un immeuble parfaitement adapté, mais à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). « Vous imaginez nos étudiants sortir des cours le soir dans ce quartier ? » ont protesté en chœur la majorité des élus du barreau.

Trop se rapprocher du peuple peut donner de mauvaises habitudes...